

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 18 MARS 2013

Séance du dix-huit mars l'an deux mil treize, à 20 heures30, le Conseil Municipal de la commune de Cras, dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Nicole DI MARIA, Maire.

Date de la convocation : 25 février 2013

Etaient présents : DI MARIA Nicole – WATRE Didier – MARTOIA Guido – GAILLARD Bernard – CHEVAL Bénédicte - MICHEL Franck – VEYRET Gérard

Etaient représentés :

Absent : PIERROT Claudine –VALLIN Hugues – FAYA Françoise – VIEUX-MELCHIOR Valérie

Absents excusés: VALLIN Hugues – FAYA Françoise

A (ont) été nommé (e) (s) secrétaire (s) . Bénédicte CHEVAL

Deux délibérations sont rajoutées à l'ordre du jour en début de séance :

- La première concerne la signature d'une convention avec le conseil général de l'isère, pour numérisation des plans cadastraux.
Compte tenu de l'intérêt d'une telle opération, le conseil municipal autorise le maire à signer la dite convention.
- La seconde concerne la contribution de la commune à l'association de lutte anti-grêle. Le conseil municipal avait admis le principe d'une participation annuelle. Le montant par habitant est de 0.50 euros . Cela représente une somme de 0.50 X 457 habitants, soit 238.50 euros au titre de 2013.
- Le conseil municipal se prononce ensuite sur les dossiers ci-après :
- Location d'une partie de l'ex bâtiment DAVID à titre précaire, jusqu'aux prochaines élections municipales. Le conseil est d'accord pour un loyer de 300 € mensuels formalisé par une convention entre la commune propriétaire des lieux et le locataire, c'est-à-dire la SARL Maçonnerie Nature.
- Lire et faire lire : cette action, sous l'égide de La Ligue de l'Enseignement, est en place depuis plusieurs années et donne satisfaction. L'adhésion à la Ligue est financée alternativement par les communes de CRAS et MORETTE. En 2013, l'adhésion relève de la commune de CRAS pour un montant de 500 euros.
- Réforme des rythmes scolaires : lors du précédent conseil, le Maire avait exposé les objectifs de la réforme et précisé qu'il convenait d'attendre la position du syndicat scolaire intercommunal pour délibérer. Suite au vote des 5 communes, il convient maintenant de délibérer pour confirmer la position en faveur d'une mise en place de la réforme à la rentrée 2013 de la commune de CRAS.
- Occupation du domaine public par France Télécom : suite à la lettre recommandée adressée par France Télécom au sujet du renouvellement des conventions d'occupation du domaine public, le conseil mandate le maire pour un nouveau courrier à France Télécom sollicitant des précisions quant à la nature des ouvrages aériens et/ou souterrains ainsi que le chiffrage en m2. A réception de ces documents, le Maire prendra l'arrêté nécessaire pour la reconduction des conventions selon le modèle fourni par l'association des maires de l'Isère.
- Monsieur Didier WATRE présente ensuite les comptes administratifs et du CCAS ainsi que les comptes de gestion.

APPROBATION : COMPTE DE GESTION COMMUNE 2012 (délibératin 2013-04) et du COMPTE ADMINISTRATIF (délibération 2013 - 08)

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte de gestion de l'exercice 2012 de la commune de Cras dressé, par Monsieur le Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal prend connaissance de compte administratif 2012.

Le conseil Municipal, considérant que les écritures du compte administratif 2012 et celles du compte de gestion sont identiques, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2012 et le compte administratif.

	RESULTAT DE L'EXECUTION				
	DEPENSES	RECETTES	Résultat/Solde 12	Reprise 2011	CLOTURE
Fonctionnement	260 966.06 €	326 864.87 €	+ 65 898.81 €	195 080.18 €	239 237.99 €
Investissement	136 059.62 €	46 936.00 €	- 89 123.62 €	-15 700.73 €	-104 824.35€

Résultat de clôture : 134 413.64 €

Madame le Maire, ayant quitté la séance, Mr Didier WATRE, présente au vote le compte administratif 2012 au Conseil Municipal qui l'approuve à l'unanimité.

APPROBATION COMPTE GESTION CCAS 2012 (délibération 2013-05) et du COMPTE ADMINISTRATIF (délibération 2013-07) :

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte de gestion de l'exercice 2012 du CCAS de la commune de Cras dressé par Monsieur le Receveur Municipal et remis à Madame le Maire, ainsi que du compte administratif

Le conseil Municipal, considérant que les écritures du compte administratif 2012 et celles du compte de gestion sont identiques, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2012 CCAS dressé par Monsieur le Receveur Municipal et le compte administratif.

	RESULTAT DE L'EXECUTION				
	DEPENSES	RECETTES	Résultat/Solde 12	Reprise 2011	CLOTURE
Fonctionnement	337.50 €	126 €	- 211.50 €	4245.64 €	4034.14 €
Investissement	0€	0 €	0€		

Résultat de clôture : 4 034.14 €

VOTE BUDGET PRIMITIF CCAS 2013 (Délibération 2013-06)

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2013 pouvant se résumer ainsi :

- Section de fonctionnement : 4 634 €

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des éléments financiers, adopte le budget primitif 2013 présenté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.
Fin de la séance à 23 heures 30.

Le Maire,
Nicole DI MARIA